



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00430

Numéro SIREN : 475 680 815

Nom ou dénomination : VILOGIA Société Anonyme d'HLM

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 10572

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

VILOGIA MME CIROT - SERVICE GESTION DES
SOCIETES
74 rue Jean Jaures
59650 Villeneuve d'Ascq

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : VILOGIA Société Anonyme d'HLM

Numéro RCS : 475 680 815

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 2007B00430

Adresse : 74 rue Jean Jaurès
59650 Villeneuve-d Ascq

Numéro du Dépôt : 2017R010572 (2017 10599)

Date du dépôt : 13/07/2017

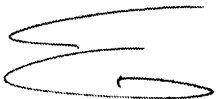
1 - Type d'acte : Rapport du conseil d'administration

Date de l'acte : 01/03/2017

1 - Décision : Changement(s) d'administrateur(s)

Délivré à Lille Métropole le 13 juillet 2017

Le Greffier,





2017 R 010572

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} MARS 2017

Le 1^{er} mars 2017 à 16 heures 45, les membres du Conseil d'administration de la S.A. d'H.L.M. Vilogia au capital de 58 788 560 € dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59650) 74, rue Jean Jaurès, et immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n° 475 680 815, se sont réunis audit siège sur convocation écrite du Président.

Le Président constate que la moitié au moins des administrateurs sont présents, et que par conséquent, le Conseil peut valablement délibérer.

Puis il ouvre la séance, assisté de Fanny FOUGERAY en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président accueille Mme Béatrice PAYAN nouvelle représentante du Comité d'Entreprise au Conseil, nommée en remplacement de M. Michel TATINCLAUX, retraité.

Le Président informe par ailleurs les membres de la nouvelle procédure appliquée pour les Conseils, à savoir, que le document projeté doit reprendre les informations essentielles et ne doit pas dépasser 5 slides. En revanche un document plus complet peut être remis dans les dossiers envoyés avec la convocation.

Agrément d'Action Logement Immobilier en qualité de nouvel actionnaire

Par lettre en date du 6 décembre 2016, Action Logement Immobilier a sollicité le Président du Conseil afin que les conséquences de la réforme Action Logement sur leurs participations et mandats soient portées à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

Le Président expose alors les contours de la réforme menée par le mouvement 1% Logement qui a conduit à la création du Groupe Action Logement uni autour de trois nouvelles entités :

- Action Logement Groupe, holding en charge du pilotage du Groupe,
- Action Logement Services, société en charge de la collecte de la PEEC, et de la distribution des emplois, en lieu et place des CIL dissous, dont elle se voit dotée des actifs et passifs,
- Action Logement Immobilier, société venant aux droits des CIL actionnaires au sein des organismes HLM et autres sociétés immobilières.

Ce « transfert » de titres à Action Logement Immobilier est « de plein droit » en cas de filiales, mais requiert l'agrément du Conseil de la société cible en cas de participation non majoritaire, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 20 octobre 2016.

C'est ainsi qu'Action Logement Immobilier sollicite l'agrément du Conseil de Vilogia aux fins d'obtenir le transfert des titres détenus par Action Logement Nord et Alliance Territoires, ainsi que du mandat d'administrateur d'Action Logement Nord.

Enfin, le Président informe le Conseil d'administration qu'une réunion est prochainement prévue avec la Gouvernance d'Action Logement, afin d'aboutir à la signature d'une convention nationale, qui pourrait être ainsi présentée au prochain Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, souhaitant accompagner la politique d'Action Logement, décide, à l'unanimité :

- *d'agréer Action Logement Immobilier en qualité de nouvel actionnaire de Vilogia, du fait du transfert de l'intégralité des titres détenus par les CIL Action Logement Nord et Alliance Territoires à Action Logement Immobilier,*
- *de nommer Action Logement Immobilier en qualité d'administrateur, en remplacement d'Action Logement Nord, jusqu'à ratification par la plus prochaine Assemblée Générale, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, sans changement de représentant permanent.*

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président,



Jean-Pierre GUILLON